

SantéPublique éditions a pour vocation de rendre accessibles au grand public des informations issues d'**investigations journalistiques** ou de **recherches scientifiques** dans le domaine de la santé publique, de la santé individuelle ou sur tout autre sujet d'intérêt général. Pour des conférences ou des formations sur la protection contre les **champs électromagnétiques** ou sur l'**alimentation saine**, nous écrire : 20, avenue de Stalingrad 94260 Fresnes. **Visitez notre site : www.santepublique-editions.fr**

SantéPublique éditions

Le mardi 11 décembre 2018

TRÈS URGENT !!!

Lettre ouverte à

N/Réf : 18/025

Lettre recommandée en franchise postale

À l'attention personnelle de :

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République Française

Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Objet : DOLÉANCES.

- Arrêt du déploiement du Linky et retrait de tous les Linky déjà installés
- Prévenir, soigner et guérir les maladies causées ou aggravées par les ondes
- Comment stopper la spirale de la violence
- « *Une France où l'on peut vivre dignement de son travail* »

PJ : Facture correspondante, en votre aimable règlement dès réception

Monsieur le Président de la République,

C'est avec une très grande attention que j'ai écouté votre allocution du 10 décembre 2018 et votre phrase: « *Je veux une France où l'on peut vivre dignement de son travail* ».

Après avoir envisagé de tenir en préfecture des « réunions défouloirs » vous nous avez hier suggéré de nous exprimer dans des « **Cahiers de doléances** » tenus par les maires :

<http://www.santepublique-editions.fr/images/Le-Canard-enchaine-28-novembre-2018-Macron-organise-le-defouloir.jpg>

Il me semble que les maires ont déjà assez de travail pour ne pas leur en rajouter et je préfère donc **vous envoyer directement et gratuitement** mes doléances par la présente **lettre recommandée**.

Avec 1 600 signataires, **nous avons déjà fait signifier par voie d'huissier**, en octobre 2016, les « **Cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République Française contre Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide** », de 60 pages, à 18 destinataires représentant l'autorité de l'État. **Sans aucun résultat :**

<http://www.santepublique-editions.fr/cahiers-doleances-contre-linky-gazpar-et-compteurs-d-eau.html>

Je vois d'autant moins l'utilité de recommencer l'opération que depuis votre élection, les **préfets** continuent de demander aux **850 maires** qui ont protégé leurs concitoyens par une **délibération de refus du Linky** votée en Conseil municipal, de la retirer.

Les préfets défèrent ces délibérations devant le tribunal administratif, **alors même qu'aucune sanction n'existe dans le Code de l'énergie en cas de refus**, ni pour les particuliers, ni pour les entreprises, ni pour les communes, ni même pour la SA ENEDIS en cas de non déploiement (les sanctions initialement prévues pour cette dernière ont disparu du Code de l'énergie) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Code-energie-10-decembre-2018.doc>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Code-energie-version-initiale-loi-2015-992.doc>

En août 2015, lorsque vous étiez ministre de l'Économie, vous avez reçu deux lettres vous alertant sur les graves inconvénients du compteur électrique Linky :

- **pannes et incendies** survenus pendant la phase d'expérimentation ;
- problèmes sanitaires, notamment le **cancer** et l'**électrosensibilité**, induits par l'injection des radiofréquences CPL du Linky dans les circuits électriques ;
- atteintes à la **vie privée** et à la liberté individuelle ;
- atteinte à la **sécurité nationale** en raison de la vulnérabilité des réseaux Linky au piratage, aux cyber-attaques et au *black-out* ;
- **analyse technico-financière validée à tort** par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) car omettant de comptabiliser le coût de renouvellement des matériels obsolètes (durée de vie maximale de 10 et 15 ans pour les concentrateurs installés dans les postes de transformation et pour les compteurs Linky individuels) ;
- **défaut d'assurance** : aucune couverture pour les risques liés aux ondes électromagnétiques et risque « Incendie » imputé à la responsabilité de l'abonné :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-macron-annie-lobe-le-7-aout-2015.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-macron-ehs-le-15-aout-2015.pdf>

Depuis votre élection en tant que président de la République en mai 2017, deux ministres de la Transition énergétique, MM. HULOT et de RUGY, placés sous votre responsabilité, ont versé devant le Conseil d'État plusieurs mémoires visant au rejet de trois recours déposés à l'encontre des multiples irrégularités relatives au déploiement des compteurs Linky par la SA ENEDIS. Le Conseil d'État, qui défend l'État, a suivi l'argumentation des ministres et a rejeté ces trois recours.

Pourtant, les alertes que vous aviez reçues en août 2015 sont largement confirmées par les faits survenus en 2016, 2017 et 2018.

1. Linky provoque des pannes, des incendies et des explosions

Linky provoque **partout** des pannes, des incendies et des explosions : **73 700 incidents** pour 11 millions de compteurs posés, selon le calcul fait par *Envoyé Spécial* le 14 juin 2018 à partir du taux de « 0,67 % » avoué par le directeur du programme Linky, M. Bernard Lassus.

Si vous ne l'avez pas déjà vu, je vous suggère de visionner ce reportage de 30 minutes :

Lien direct pour le replay : http://www.youtube.com/watch?v=_4lSayWZRtY

Transcription écrite de Marc Filterman :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Transcription-emission-Elise-Lucet-Envoye-Special-14-juin-2018-par-Marc-Filterman.pdf>

Compte tenu du **fiasco industriel** que représente un tel nombre d'incidents – et cela ne fait que commencer : il y a tout lieu de craindre que la France sera en **PANNE GÉANTE permanente** lorsque les grandes entreprises et les administrations seront impactées –, **il est urgent que vous décrétiez l'arrêt du déploiement du Linky et le retrait des compteurs Linky déjà posés.**

Le président de la filiale à 100 % d'EDF, la SA ENEDIS, qui assure le déploiement du Linky, M. Philippe Monloubou, compte assurément sur le fait qu'**il ne sera plus aux affaires quand les gros dommages surviendront**, lorsque les grandes entreprises subiront des pannes informatiques, de téléphone, d'Internet et d'électricité, le déploiement ayant été habilement programmé après 2021 pour les plus gros compteurs (> 120 kVA).

Dans son **rapport du 27 janvier 2017**, le **Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)** confirme, à partir de mesures *in situ* réalisées à l'insu d'ENEDIS dans la région de Grenoble, que **les radiofréquences du Linky de 63.000 à 95.000 hertz sont mesurables dans tous les circuits électriques d'un logement, dès lors que les concentrateurs du Linky sont installés dans les transformateurs du quartier :**

http://www.santepublique-editions.fr/objects/74-45p_CSTB-rapport-cem-sur-les-compteurs-Linky.pdf

J'ai retenu les pages suivantes qui sont porteuses d'**informations contredisant totalement les données antérieures de l'Agence nationale des fréquences (ANFR)**, dans une traduction rendant le jargon technique du CSTB compréhensible par tous :

- p. 19 : plus il y a d'appareils de forte puissance en fonctionnement, dans le logement et/ou dans le quartier, plus le CPL du Linky est élevé – déduction effectuée à partir de mesures effectuées en laboratoire ;
- p. 20 : difficulté d'extrapolation des niveaux mesurés en laboratoire aux situations *in situ* c'est-à-dire dans les habitations, du fait de la diversité des appareils branchés ;
- p. 21 : pour diviser par deux le champ magnétique CPL Linky mesuré, il faut s'éloigner de 5 mètres à 55 mètres – mesure effectuée en laboratoire ;
- p. 22-23 : **les émissions « ping » en journée sont non stop** – mesure effectuée *in situ* dans une maison ;
- p. 24 : **avant la pose du Linky, mesure CPL multipliée par dix entre 15h30 et 17h, en provenance des autres compteurs du voisinage et du concentrateur de quartier, information explosive !** – mesure effectuée *in situ* dans une maison, à l'insu d'ENEDIS ;
- p. 25 : **entre 18h30 et 8h30, résultats similaires** – mesure effectuée *in situ* dans une maison, à l'insu d'ENEDIS ; **il y a donc bien une émission permanente 24 h sur 24 ;**
- p. 26 : la durée des trames est plus importante la nuit entre minuit et 6 h du matin ;

- p. 28 : **mesure du CPL, dans toutes les pièces d'un appartement non encore équipé, en provenance du concentrateur ou de compteurs Linky équipant d'autres logements ;**
- p. 32 : **champ magnétique multiplié par 2 à 8 après l'installation du Linky dans cet appartement ;**
- p. 32 : « *Globalement, sur l'ensemble des campagnes de mesure réalisées, les niveaux maximum de champ magnétique généré par les trames de communication Linky sont entre 10 et 250 fois plus élevées que les niveaux de bruit ambiants* » ;
- p. 34 : **multiplication par 10 à 20 du niveau ambiant de champ magnétique à proximité des postes de transformation équipés de concentrateurs Linky ;**
- p. 44 : mesures en laboratoire = 15 000 fois inférieures à la valeur limite, ce qui permet de déduire que la valeur mesurée en laboratoire est 2,5 fois plus faible que la valeur mesurée *in situ* ;
- p. 44 : **impossible d'extrapoler les mesures d'un appartement à l'autre, tout dépend de la charge sur le réseau à l'instant T et de la charge à l'intérieur de l'appartement à l'instant T ;**
- p. 45 : **émissions CPL du Linky « quasi permanentes »**, par trames de durée brève émises tout au long de la journée et de la nuit, et non pas seulement de minuit à 6 h du matin.

Il n'est donc pas étonnant que les incidents, pannes, incendies et explosions soient fréquents avec le Linky, car les réseaux et les appareils électriques et électroniques ont été conçus pour la fréquence de 50hertz et non pour les radiofréquences CPL du Linky.

2. Linky rend la France « transparente » pour les puissances étrangères

Un autre élément très important du dossier Linky semble avoir échappé à la perspicacité tant de la communauté du Renseignement que des responsables militaires de notre pays : le fait que **le Linky rend la France « transparente », de façon totalement asymétrique** puisque ni la Chine, ni la Russie, ni Israël, ni le Japon, ni aucune des autres grandes puissances du Renseignement n'en seront dotées. Le niveau de précision des données personnelles transmises par le système Linky, auxquelles la NSA américaine (*National Security Agency*) et toutes les autres agences de Renseignement auront accès si le déploiement du Linky n'est pas stoppé, est préoccupant.

Permettez-moi de vous suggérer la lecture du livre NSA, *National Security Agency*, paru chez Tallandier en 2016. Son auteur, Mme Claude DELESSE, est docteur en sciences de l'information et de la communication, auditrice de l'Institut des hautes études de défense nationale, directrice de recherche associée au Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R). Elle a publié en 2012 un premier livre intitulé *Échelon et le renseignement électronique*, éditions Ouest France, collection « Espionnage ».

Il ressort de ses investigations que **le Renseignement des États-Unis (« SigInt ») intercepte l'intégralité des moyens de communication électronique existants** et que

la France ne fait pas partie des cinq pays anglophones ayant des liens étroits en matière de Renseignement (États-Unis, Grande Bretagne, Canada, Australie, Nouvelle Zélande), mais au contraire, compte au nombre des cibles de leur espionnage massif.

Le système Linky permet de **savoir précisément quels appareils électriques sont utilisés en temps réel**, ce qui permet de déduire, par des algorithmes, un très grand nombre d'informations sur les occupants d'un logement :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/These-Sanquer-2013-Grenoble-EDF-signature-appareils-electriques.pdf>

Vous êtes vous-même friand de données et avez utilisé les *Big Data* pendant votre campagne électorale.

Mais l'accès aux données du Linky ne sera pas réservé à la SA ENEDIS et à ses partenaires commerciaux, ni même aux services français de police, de justice et de renseignement : la NSA (entre autres) pourra y lire à livre ouvert. Un expert en cybersécurité a réussi à pirater le compteur Linky en seulement trois heures !

<http://www.santepublique-editions.fr/Linky-l-essentiel-de-l-enquete-c.html#gatewaytic>

Dès lors, c'est **toute l'activité des services de renseignement français qui sera mise à nu**, car 100% de l'activité de 100% des citoyens (y compris les agents de renseignement) sera captée par la NSA. Vous vous souvenez certainement de la façon dont la cache de Ben Laden avait été découverte grâce à l'absence de moyens de communications électroniques dans la maison qu'il occupait. C'est ce signe particulier qui a attiré l'attention du Renseignement américain. Lorsque *toute la population* est surveillée électroniquement, la non utilisation par certains individus des instruments de cette surveillance suffit à la délation électronique. **Ne pas équiper de Linky certains personnels « sensibles » les désignera donc au lieu de les protéger.**

Or, si les États-Unis et la France sont des alliés objectifs, il n'en reste pas moins que les **États-Unis savent tirer parti de leurs capacités de renseignement au détriment de la France**, comme cela a été le cas dans les affaires BNP, Alcatel, Technip et Alstom : ces entreprises françaises ont versé au Trésor américain un total de 16 milliards de dollars, en application du droit pénal américain à des activités qu'elles ont exercées en dehors du territoire des États-Unis.

Un article de l'ancien député et ministre LR Pierre Lellouche, paru le 24 novembre 2017 dans le journal *Marianne*, tirait la sonnette d'alarme à ce sujet et exhortait à l'action :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/article-lellouche-Marianne-24-11-2017.pdf>

On vous dit que la Chine est la championne de la surveillance massive. Et en effet, la Chine surveille étroitement ses citoyens dans l'espace public. Mais la Chine n'est pas, et ne sera jamais, équipée de compteurs Linky... Pourquoi? Parce que la Chine a compris qu'elle n'a pas intérêt à ce que les États-Unis en sachent trop sur ses citoyens.

Dans l'Hexagone, ceux qui organisent le Renseignement n'ont pas conscience qu'en rendant la France et les Français « transparents » pour les puissances étrangères, ils créent la nouvelle **ligne Maginot de la future cyberguerre.**

Le magnat de l'automobile **Carlos Ghosn** vient de l'apprendre à ses dépens, qui a été appréhendé au Japon le 19 novembre, à sa descente d'avion, alors qu'il croyait se rendre à une cérémonie de 700 convives organisée par la Chambre de commerce et d'industrie française au Japon en présence d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État nouvellement nommée à Bercy. Il a été inculpé après vingt jours de garde-à-vue dans une geôle de 6 m², avec un tatami en guise de lit, pour avoir dissimulé la moitié de ses revenus.

Une véritable prise d'otage qui ouvrira peut-être les yeux de votre administration sur la naïveté dont elle fait preuve en contraignant les citoyens et les entreprises à télé-transmettre leurs déclarations de revenus, ce qui les fait automatiquement atterrir dans les filets du *Big Data*, puisqu'il suffit à n'importe quelle puissance étrangère de se servir lors du passage des données dans les câbles du réseau Internet.

Et ce n'est que la première opération du genre : le 6 décembre 2018, les États-Unis, qui ont vite compris l'intérêt de cette nouvelle forme de guerre économique que constitue la prise d'otage d'acteurs économiques de premier plan, ont demandé l'extradition de la directrice financière du géant chinois des télécoms Huawei, arrêtée au Canada, l'un de ses alliés historiques dans le Renseignement :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Ouest-france-6-decembre-2018-arrestation-directrice-financiere-huawei.pdf>

Cet argument du danger, pour la sécurité nationale, de la transparence qu'instaure le Linky avait été transmis au Conseil d'État. Il n'en a pas tenu compte.

Renoncer au système Linky sert donc l'intérêt supérieur de la France au regard des **capacités de renseignement inégalées et inégalables de pays tiers**, au nombre desquels figurent à la fois les États-Unis, considérés comme un allié, mais aussi la Chine et la Russie, considérées comme des adversaires.

Les informations révélées par le livre de Mme Claude Delesse sont également à mettre au regard des **révélations de M. Edward Snowden** contenues dans le film biographique *SNOWDEN* de M. Oliver Stone, sorti en novembre 2016, que je me permets également de vous suggérer de visionner, si ce n'est déjà fait.

Tout en dévoilant les ressorts psychologiques qui ont conduit le jeune américain Edward Snowden à révéler en 2013 la surveillance généralisée dont nous faisons tous l'objet, le réalisateur Oliver Stone met en lumière le **niveau de précision de cette surveillance** (en temps réel et *a posteriori*) grâce au **stockage massif et illimité de l'intégralité des traces numériques de chaque individu** : *smartphone*, carte bancaire (Ficoba), carte vitale, emails, réseaux sociaux, pass Navigo, badges professionnels, vidéosurveillance, fichiers scolaires (INE, Onde, Siecle, Pronote, Affelnet, Parcoursup), fichiers fiscaux (Opale, Sirene, ADélie, Ficovie, Sirius, CFUR)...

Le dossier de presse révèle que le script du film a été corrigé par Edward Snowden :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/snowden-oliver-stone-dossier-presse.pdf>

Il y a donc tout lieu de penser que les **révélations contenues dans le film** concernent des **faits réels et non fictifs**.

Je me permets d'attirer tout particulièrement votre attention sur l'épisode « Japon », du film SNOWDEN, dans lequel est mentionnée « ***l'introduction d'éléments dormants dans les systèmes électriques des pays alliés, pour pouvoir "switch off" (éteindre) l'électricité au cas où ces pays cesseraient d'être des alliés*** ».

Le Linky permet justement ce "switch off" à distance !

Au sujet des **conséquences d'un black-out**, une coupure généralisée et prolongée d'électricité rendue possible par les modifications des réseaux pour les rendre "communicants" ou "intelligents", mais aussi vulnérables, je vous suggère la lecture de l'article suivant, qui est depuis 2016 entre les mains de M. Guillaume Poupard, directeur de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), et de M. Monloubou, président d'ENEDIS. Je ne voulais pas le rendre public mais, puisque les « autorités responsables » font la sourde oreille, il me semble préférable que la population soit informée des risques qu'elle encoure du fait de leur incurie :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/article-vivre-sans-electricite-5-decembre-2012-integral.pdf>

La surveillance massive des citoyens par le biais du Linky présente plus d'inconvénients que d'avantages. Toutes les grandes puissances l'ont compris et vous vous en convaincrez vous-même en consultant l'ensemble des sources suivantes :

<http://www.santepublique-editions.fr/surveillance-massive.html>

3. Les ondes nous rendent déjà malades et tuent les Français

Sachez que si vous ne faites pas cesser le déploiement du Linky, personne ne pourra supporter l'injection, dans tous les réseaux et circuits électriques du pays, du Courant Porteur en Ligne (CPL), aux radiofréquences de 63.000 à 95.000 hertz !

La directrice de la communication du Linky, Mme Anne-Marie Goussard, a elle-même reconnu le 6 octobre 2016 devant un auditoire de 120 personnes, en présence du maire du 19^{ème} arrondissement de Paris, M. François Dagnaud, avoir connaissance de « **10 cas** » de **personnes contraintes de quitter leur logement après la pose du compteur Linky**, en raison des symptômes de **l'électrosensibilité** :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Effets-du-compteur-LINKY-sur-la-sante-humaine-a-l-attention-du-corps-medical.pdf>

Ce qui nous guette aussi, c'est **l'infarctus**, ou **l'AVC**, ou **le cancer** et ses souffrances très bien décrites dans un reportage sur l'Institut Gustave Roussy de Villejuif par Caroline Mangez pour *Paris Match* (n° 3627, 15 au 21 novembre 2018, p. 94-103).

Tout le monde admet que le tabac, les pesticides, les produits chimiques sont nocifs.

Mais l'incrédulité est grande s'agissant des multiples effets néfastes des ondes. Combien de fois, en les évoquant, me suis-je entendue répondre, soit : « *Je sais* », avec condescendance, soit : « *Il faut bien mourir de quelque chose* », avec fatalité...

Les dizaines de millions d'euros de **publicité** déversés dans les médias par EDF, Engie, Orange, SFR, Bouygues Telecom et les constructeurs de téléphones mobiles ne sont pas étrangers à cette croyance bien ancrée que « *pour l'instant, rien n'est prouvé* ».

Et pourtant, des études scientifiques sérieuses ont mis en évidence, depuis les années 1970, **le mécanisme d'action par lesquels l'exposition permanente aux ondes électromagnétiques et radioélectriques de faible intensité provoque de nombreuses maladies** : les champs magnétiques de 50 hertz – qui peuvent être très importants dans les voitures, et non uniquement dans les logements, et à proximité de certains appareils comme les écrans –, les micro-ondes émises par les téléphones portables, les antennes-relais, les box wifi et les téléphones sans fil d'intérieur, auxquels il faut désormais ajouter tous les nouveaux objets connectés : imprimante, caméra Go-Pro, montre, lunettes et bientôt : cafetières, réfrigérateurs, etc.

Ce mécanisme d'action est détaillé dans ma publication *Mécanisme d'action des ondes électromagnétiques sur les organismes vivants* fondée sur une bibliographie de 230 études publiées dans des revues scientifiques à comité de lecture :

<http://www.santepublique-editions.fr/dossier-mecanisme-d-action-des-ondes-electromagnetiques-par-annie-lobe.html>

Je me tiens à votre disposition pour vous expliquer de vive voix ce mécanisme d'action.

Savez-vous que : - les **infarctus** du myocarde chez les **femmes de moins de 50 ans** ont été **multipliés par trois en quinze ans...**

- **1 000 enfants** et adolescents subissent chaque année un **AVC**, dont 10 % décèdent et 75 % conservent un handicap physique ou cognitif important...

- **30 000 enfants** d'âge scolaire sont médicamenteusement traités pour **l'hyperactivité...**

- **plus d'un quart des Français** souffrent d'**acouphènes**, dont un tiers seulement consultent un médecin ; les jeunes de 15 à 24 ans ne sont pas épargnés...

- **un Français sur cinq** aura au moins une fois dans sa vie un **épisode dépressif...**

- près de **80 000 hospitalisations** par an concernent une **tentative de suicide...**

- **17 %** de la population française est **obèse** (et un lien est scientifiquement documenté entre le manque de sommeil, induit par les ondes, et le surpoids)...

- sur les **15 000 nouveaux cas** annuels de maladie de **Parkinson**, 1 cas sur 2 survient avant 58 ans et 1 cas sur 10, avant 45 ans...

- le cancer le plus **fréquent chez l'homme** est le cancer de la **prostate** et, chez la **femme**, le cancer du **sein**, pour lesquels le **lien avec l'exposition aux ondes électromagnétiques** et à la lumière artificielle nocturne est **scientifiquement établi** depuis les années 1990...

- **50 %** des personnes atteintes de **cancer** souffrent de **douleurs**, dont un tiers de manière intense, ce qui altère leur quotidien...

- les **lymphomes non Hodgkiniens** (12 000 nouveaux cas annuels, 5 % de tous les cancers) ont **doublé en vingt-cinq ans** et continuent d'augmenter...

- **150 000 personnes de moins de 65 ans sont mortes d'un cancer en 2017**, soit l'équivalent de deux Stade de France presque pleins. C'est **32 000 décès de plus qu'en 1995**. Si l'augmentation de ces décès dits « prématurés » était due à un « meilleur diagnostic », cela signifierait que ce sont les traitements qui ont tué nombre de « cancéreux supplémentaires » qui n'auraient pas été diagnostiqués en 1995...

Pour chacune des pathologies ci-dessus, un lien causal avec les ondes électromagnétiques peut être expliqué par les résultats de mes investigations, qui ont consisté à interviewer des chercheurs pendant des dizaines d'heures, lire des dizaines de milliers d'études issues de la base PubMed (ou leur résumé) et utiliser des instruments de mesure des basses fréquences et des micro-ondes.

Prenons un exemple, celui du cancer. Les ondes **favorisent le développement du cancer**. Elles **détruisent la mélatonine** et empêchent la sécrétion nocturne de cette hormone. Mais contrairement à ce que vous pouvez lire dans la presse et sur Internet, il n'y a pas que la lumière bleue qui détruit la mélatonine. La lumière des ampoules et des bougies a le même effet. Le passage à l'heure d'été depuis 1976 nous prive d'une heure de mélatonine chaque jour. Cela équivaut à 11 nuits blanches par an dans la mesure où sa sécrétion *diminue par anticipation* avant le lever du jour suivant.

Le radoréveil, l'ordinateur, comme tous les écrans et tous les appareils électriques munis de hauts parleurs amplifiés, font chuter la mélatonine.

Or, **la mélatonine est notre anticancéreux naturel** : elle est capable de détruire les cellules cancéreuses et, comme elle traverse la barrière hémato-encéphalique, elle protège aussi contre le cancer du cerveau.

Les écrans à tube cathodique et les écrans à LED, ainsi que le magnétron du four à micro-ondes, émettent des rayons X, reconnus « cancérogènes certains ».

Chaque heure passée devant la télévision après l'âge de 25 ans diminue l'espérance de vie de 21 minutes. Combien de diminution pour l'exposition permanente aux radiofréquences CPL du Linky ? Combien de diminution pour l'usage du *smartphone* ? Puisque vous êtes équipé de cet appareil, il serait certainement judicieux que vous preniez quelques minutes pour regarder les vidéos sur cette page :

<http://www.santepublique-editions.fr/telephone-portable-ce-qu-il-faut-savoir-par-Annie-Lobe-journaliste-scientifique.html>

Même quand nos concitoyens seront au cimetière, les études épidémiologiques longitudinales qui permettraient d'établir une corrélation seront toujours contredites par les lobbies, comme cela a été le cas pour le tabac.

4. Comment stopper la spirale de la violence

Journaliste scientifique indépendante, j'ai créé en 2006 une maison d'édition pour publier mes résultats d'investigation, qui peuvent **sauver des vies** puisqu'ils permettent de **se protéger efficacement et quasi gratuitement contre les effets**

nocifs des ondes électromagnétiques et radioélectriques, comme je l'explique dans cette **vidéo destinée aux 12-22 ans** :

<http://www.santepublique-editions.fr/videos-de-SantePublique-editions-Annie-Lobe-journaliste-scientifique-independante.html>

Vous savez que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé le 18 juin dernier **l'addiction aux écrans sur la liste de classification internationale des maladies (CIM)**, ce qui signifie que l'addiction aux écrans est désormais reconnue comme une maladie mentale, au même titre que l'addiction aux jeux d'argent.

Cette annonce officielle constitue une reconnaissance des difficultés engendrées par l'omniprésence des écrans au sein de **très nombreuses familles** : difficultés de communication (**isolement, rupture de la communication, conflits**), **échec scolaire**, qui s'aggrave de plus en plus et peut conduire à **l'abandon des études** avant l'obtention d'un diplôme ou l'apprentissage d'un métier (**100 000 jeunes** chaque année en France).

Mais la nouvelle classification de l'OMS n'entrera en vigueur qu'en **2022** et elle aura pour principal effet de faciliter la prise en charge médicale et psychiatrique des cas les plus graves.

Elle permet néanmoins une **prise de conscience** qui appelle d'ores et déjà un sursaut et un **changement des pratiques** par l'instauration de **mesures de prévention**.

Toutefois, les **recommandations officielles** élaborées en 2013 par le psychanalyste Serge Tisseron, qui encourage les parents à mettre leurs enfants devant un écran avant même qu'ils sachent lire et écrire, ont pour effet d'**inciter les familles à mettre le doigt dans l'engrenage**, puisque le temps passé sur écran **augmente avec l'âge** car les programmes (jeux vidéos, séries) sont **conçus pour être addictifs**. Or, ces recommandations ("3-6-9-12") sont affichées dans toutes les salles d'attentes des pédiatres et **leur modification n'est pas à l'ordre du jour...**

Les parents d'enfants en bas âge, même ceux qui réussissent à « bien gérer » les écrans, ne savent pas que leur pouvoir de contrôle s'amenuisera avec le temps : à 14, 18 ou 20 ans, l'addiction prend le dessus quand les jeunes ne les écoutent plus.

Animée par la conviction que notre génération a pour mission de protéger les générations futures, je suis certaine que **les effets destructeurs des écrans doivent être combattus vigoureusement en s'attaquant à leur cause**, et c'est pourquoi j'ai inclus dans le **livre *J'aide mes enfants à décrocher des écrans*** (ci-joint) des solutions pratiques utiles pour les parents (voir le chapitre *Que proposer à la place des écrans*).

La nouvelle tendance au **binge watching**, le visionnage de séries, favorisé notamment par la plateforme **Netflix** qui a séduit en quelques années non seulement les **adolescents** mais également les **adultes** et les **séniors**, et ce dans **toutes les classes sociales**, fait peser de **grands risques socio-économiques** sur notre société.

Le **binge watching** est très consommateur de temps pour un budget modeste puisqu'un abonnement de **15 euros** par mois donne accès à un catalogue de **dizaines de milliers**

d'heures. Et les abonnés peuvent donner leur code à des tierces personnes.

Les **bouleversements à venir pour l'économie** du loisir – tourisme, cinéma, musique, spectacle vivant, etc. – n'ont **pas encore été pleinement anticipés** par les acteurs concernés.

Rien ne garantit que la France « **touristique** » et « **culturelle** » sera en mesure, dans les prochaines années, de résister à ce rouleau compresseur qui sévit **dans tous les pays : à quoi bon sortir de chez soi ou partir en vacances, si c'est pour regarder un écran de télévision, d'ordinateur, de tablette ou de smartphone ?**

Et l'impact de Netflix sera d'autant plus grand, dans les années à venir, que cette entreprise **cible les adolescents**, qui sont les **futurs parents**, et **entraîne dans son sillage tous les acteurs de l'audiovisuel :**

<http://www.santepublique-editions.fr/Netflix.html>

Les séries produites par Netflix pour les adolescents et les jeunes sont extrêmement violentes.

Or, le jeune cerveau est **câblé pour imiter ce qu'il voit**, puisque c'est par l'imitation que le jeune humain apprend ce qu'il a besoin de savoir pour devenir autonome.

Netflix utilise des **cobayes humains**, à qui elle pose des capteurs sur le cerveau pendant le visionnage de films pour **enregistrer et analyser leurs réactions** physiques et émotionnelles face aux images.

Dans quel but ? Rendre ses séries **encore plus addictives !**

La preuve que Netflix est mal intentionnée, c'est qu'aux États-Unis, elle produit et diffuse une émission intitulée « *The Push* », dans laquelle **un groupe d'acteurs incite un homme à en tuer un autre**. Quel progrès humain peut-on atteindre en regardant ce programme ?

La violence existe dans le cerveau humain. Les guerres ne sont pas nouvelles. Mais je suis certaine que vous pensez, comme moi, que le **but de la civilisation, le but de l'éducation, est justement de contrôler cette violence**. En Europe, il a fallu 2000 ans pour instaurer la paix entre la France et ses plus proches voisins.

Netflix fait exactement le contraire, puisqu'elle **injecte plus de violence** dans le cerveau de ses clients.

L'augmentation exponentielle de la violence « fictionnelle » sur les écrans (films, séries, jeux vidéos) est l'une des causes de l'augmentation de la violence dans la réalité de notre société.

Le déplorer, le condamner ne suffira pas.

La seule façon de stopper la spirale de cette violence, c'est que **chacune de vos décisions, de vos mesures, de vos réformes, respecte la devise de la République Française :**

« Liberté, Égalité, Fraternité »

La **répression violente** infligée ces dernières semaines aux manifestants et aux jeunes **ne peut qu'engendrer un nouveau cycle de violence.**

Une solution à mettre en œuvre de toute urgence consiste à contraindre les diffuseurs de fictions à réduire la violence sur les écrans.

Je vous propose également que mon livre *J'aide mes enfants à décrocher des écrans* soit mis gratuitement à la disposition des parents, dans le cadre d'une campagne d'information et de sensibilisation élaborée et relayée **par les professionnels de l'aide à la parentalité,** et je suis désireuse d'étudier avec vos services les **modalités pratiques** de cette mise à disposition.

Je travaille sans relâche pour la santé publique depuis 18 ans, et après avoir créé ma maison d'édition, j'ai pu vivre de mon travail en 2006 et 2007. Mais depuis la crise de 2008, les ventes de mes publications ont tellement fondu qu'elles ne me permettent plus d'en tirer un revenu.

Mon travail est pourtant utile, puisque **toutes mes alertes se sont avérées justifiées,** comme celles de 2007 et 2009 sur les **ampoules basse consommation au mercure,** finalement interdites par la convention de Minamata signée le 19 janvier 2013 par 140 États dont la France, qui prendra effet en 2020 :

<http://www.santepublique-editions.fr/sante-publique-edition-annie-lobe-sabine-campion-qui-somme-nous-c.html#quiestannielobe>

Il est donc **légitime** que, ainsi que vous l'avez dit, je souhaite **vivre de mon travail.** C'est pourquoi je me permets de vous adresser ci-joint **la facture des mes heures consacrées bénévolement au dossier Linky** depuis la première lettre que je vous ai déposée le 7 août 2015, dans la mesure où ce travail a été réalisé pour servir notre pays et sa population.

J'attends votre réponse, par courrier postal et en actes.

Veillez recevoir, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma considération la plus haute.

Annie Lobé

Journaliste scientifique.

PJ : - Livre *J'aide mes enfants à décrocher des écrans.*

- Facture n° 2018/1 pour le travail effectué sur le dossier Linky depuis le 7.08.2015.
- Bon de commande de SantéPublique éditions 2018.

Copies à vos ministres :

- M. Edouard Philippe, Premier ministre
- Mme Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé
- M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances
- Mme Florence Parly, ministre des Armées
- M. Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur
- M. François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire
- M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Cette lettre ouverte est en ligne : <http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-d-annie-lobe-au-president-macron-11-decembre-2018.pdf>

Facture n° : 2018/1
Facture échue le :
11/12/2018

MONSIEUR EMMANUEL MACRON
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PALAIS DE L'ELYSEE
55, RUE DU FAUBOURG ST HONORE
75008 PARIS

"VIVRE DE MON TRAVAIL"
TRAVAIL EFFECTUE SUR LE DOSSIER LINKY DEPUIS LE 7 AOÛT 2015

Description des prestations réalisées	Taux horaire 9,88 € (tarif smic) (1)	Montant par jour (8 heures)	Montant hebdomadaire (7 jours sur 7)	Nombre de semaines	Montant €H.T.
Enquête, lettres et campagnes de mails aux autorités (ministres, parlementaires,...), conception des lettres et kits de refus du Linky, rédaction et constitution des dossiers de recours et mémoires devant le Conseil d'Etat (2800 pages), introduction de l'instance devant la Cour européenne des droits de l'Homme, animation de réunions, diffusion d'informations aux journalistes, mise en ligne des informations disponibles gratuitement sur le site www.santepublique-editions.fr *	9,88	79,04	553,28	100,00	55328,00
Livre J'aide mes enfants à décrocher des écrans**					11,43
(1) hors charges patronales				*TVA 20 %	11065,60
				**TVA 5 %	0,57
Total à payer					66405,60

**En votre aimable règlement
dès réception de cette facture**

Taux TVA	Base HT	Montant TVA
*20%	55328,00	11065,60
**5%	11,43	0,57

Nous espérons avoir satisfait votre demande.
SantéPublique éditions

Charges supportées par SantéPublique éditions Cotisations RSI/URSSAF et majorations retards 2015-2018 et frais huissier	4682,87
Impôt Cotisation Foncière des entreprises 2016-2018	577,00

Nos factures sont payables au comptant par virement ou chèque à l'ordre de SantéPublique éditions.

Conditions générales de vente sur le site Internet : www.santepublique-editions.fr

Domiciliation : BP RIVES CHEVILLY-LARUE.

Adresse SWIFT : CCBPFRPPMTG

N° IBAN : FR 76 / 1020 / 7001 / 0420 / 2160 / 1027 / 553

N° de TVA intracommunautaire : FR 70 490 228 384

Société à responsabilité limitée - R C S Créteil 490 228 384

À retourner à :
SantéPublique éditions
 20, avenue de Stalingrad
 94260 FRESNES

Titres		P.U. TTC €	Quantité	Total €
J'aide mes enfants à décrocher des écrans	Livre	12
Les jeunes et le portable	Livre audio	9,50
Téléphone portable : comment se protéger	E-Book	Lecture gratuite en ligne offerte pour toute commande		
La fée électricité	Livre	20
Le danger des antennes-relais	CD Rom	16
Le Conseil de la Naturo	Dossier relié au format A4	11
Ampoules basse consommation	Dossier A4	6
Mécanisme d'action des ondes	Dossier A4	9
Dossier « Téléphonie mobile »	Dossier A4	7
Santé publique : les leçons de l'Histoire	Dossier A4	14
Nucléaire : Fukushima, et après ?	Dossier A4	25
Le coût d'État des gadgets sans fil	Dossier A4	8
La mélatonine et le sommeil	CD audio	9,50
La surveillance par les portables	CD audio	9,50

J'ajoute les frais de port :€

TOTAL incluant les frais de port :€

Livre J'aide : expédition en Écopli É, Lettre Verte LV ou Colissimo C

- ♥ 1 livre : 3 € É
- ♥ 2-3 livres : 4,50 € LV
- ♥ 4 livres : 6 € LV
- ♥ 5 à 11 livres : 8 € C
- ♥ 12 à 25 livres : 10 € C

Livre Fée : expédition en Lettre suivie LS ou Colissimo

- ♥ 1 livre : 5 € LS
- ♥ 2 livres : 7 € C
- ♥ 3 à 5 livres : 13 € C
- ♥ 6 à 9 livres : 19 € C
- ♥ 10 à 15 livres : 20 € C

Dossiers : expédition en Lettre verte

- ♥ Conseil Naturo : 3 €
- ♥ Ampoules, Santé publique : 3,50 €
- ♥ Autres dossiers : 5 €
- ♥ 2 dossiers : 6 €
- ♥ 3 à 10 dossiers : 8 €

CD audio et livre audio :

- ♥ Forfait de 3 € pour le port.
- ♥ Port **gratuit** si commande conjointe de livre ou de dossier.

Port gratuit :
pour toute commande supérieure à 300 €.

CD Rom : Envoi en lettre recommandée : 5 €
(joindre le bon de commande spécifique dûment complété, téléchargeable sur le site)

NOM..... Prénom.....
 Raison sociale..... E-mail (facultatif).....
 Adresse.....
 Code postal..... VILLE.....

Je règle ma commande :

- par chèque **ci-joint** d'un montant de euros à l'ordre de **SantéPublique éditions**.
- par virement en euros effectué le :
 Domiciliation : BPRIVES CHEVILLY LARUE Adresse SWIFT : CCBPFRPPMTG.
 IBAN : FR76 / 1020 / 7001 / 0420 / 2160 / 1027 / 553

- Je souhaite recevoir une facture
- Je souhaite être informé-e de vos prochaines parutions

Date : Signature :